

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***25091202***

le,

 Yverdon-lez-La Roche
Division Charleroi
08 JUL 2025**Le Greffier**N° d'entreprise : **0842 689 280****Nom**(en entier) : **VALTRIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**Adresse complète du siège : **rue du Déversoir 1, 6010 Couillet (Charleroi)**

Objet de l'acte : Désignation du Commissaire Réviseur

Extrait du registre aux délibérations de l'Assemblée générale du 20 juin 2025

Point 9 – Désignation du Commissaire Réviseur – Exercice 2025-2026-2027 – Approbation

Le Président précise que le mandat du commissaire est arrivé à échéance avec la clôture de l'année comptable 2024.

Il précise que le Conseil d'administration de Valtris en sa séance du 13 février 2025 a, dans le cadre du marché public V2024-005 ayant pour objet la désignation d'un réviseur comme commissaire pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027, désigné la société F.C.G. Réviseur d'Entreprises.

Il est demandé aux associés de statuer sur la nomination en qualité de commissaire et ce, pour un mandat de trois ans de la Société à Responsabilité Limitée F.C.G. Réviseur d'Entreprises, BE0446.111.908 (IRE B164). Cette société a désigné comme représentant, Monsieur Nicolas Butacide, réviseur d'entreprises (IRE A02568).

La rémunération de ses fonctions est fixée à 5.000€ HTVA par an non indexée. Cette nomination se poursuivrait ainsi jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2027.

Il est demandé aux associés :

-d'approuver la désignation de la société F.C.G. SRL en qualité de commissaire réviseur pour un mandat de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2027 dont le représentant est Monsieur Nicolas Butacide, réviseur d'entreprises.

Le Président invite les représentants des associés publics à voter en séance.

Le résultat est le suivant :

Suffrage valablement exprimé : 5.580 parts sociales

Nombre de voix

Voix POUR Voix CONTRE ABSTENTIONS

5.580

0

0

Le point est adopté.

Pour extrait certifié conforme,
Philippe TELLER,
Administrateur délégué
Représentant de Tibi

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).